

**PLAN DE SÉCURITÉ
&
D'URGENCE**

Plan de sécurité pour les opérations de SATP

Avant le vol, s'assurer que les documents suivants sont accessibles : certificat de pilote de drone, preuve de mise à jour des connaissances (si applicable), le certificat d'immatriculation du drone et le mode d'emploi du SATP.

Avant le vol, s'assurer que l'ATP est immatriculé et que l'immatriculation est lisible;

Lecture de la liste des procédures d'opérations pré-mission et post-mission avec toutes les personnes impliquées sur le site (pilote, observateur, propriétaire du terrain, client, etc.);

Identification des limites sécuritaires du vol ainsi que des sorties d'urgence avec les propriétaires;

Avant le vol, déterminer les procédures d'urgence en cas d'accident lors des opérations et les communiquer au propriétaire/client;

Avant le vol, consulter les METAR et NOTAM applicables sur le site de Nav Canada;

Le vol s'effectuera en tout temps à une distance horizontale d'au moins 5 mètres des personnes (Applicable au Mavic 3 Pro);

L'altitude maximale de l'ATP ne dépassera pas 122 mètres AGL;

La zone de décollage et d'atterrissage sera établie sur un terrain pour lequel nous aurons reçu une autorisation du propriétaire pour procéder aux opérations;

Une semaine avant l'opération, un avis écrit pourra être transmis aux voisins situés à proximité du lieu du vol;

Aucune autre personne ne sera admise sur la propriété à moins d'avoir reçu une orientation de sécurité;

La zone de décollage/atterrissage (environ 4m x 4m) sera balisée à l'aide de cônes aux quatre coins avec un ruban jaune « danger » déterminant les limites de la zone à ne pas franchir;

Le personnel impliqué dans la mission de vol sera vêtu d'une veste à haute visibilité;

À la demande de NAV Canada, les administrations aéroportuaires des aéroports et héliports identifiés sur le plan de vol pourront être avisés de l'opération d'ATP;

Si la présence d'un observateur visuel est requise pour la mission, une communication bilatérale sera maintenue entre ce-dernier et le pilote à l'aide de radios portatives afin de signaler toute incursion dans le périmètre de sécurité au sol et dans l'espace aérien;

Le matériel suivant sera disponible sur le site : Trousse de premiers soins, cônes, ruban de sécurité, extincteur d'incendie de type C, liste de vérifications (pré-mission & post-mission).

Plan d'urgence pour petits ATP (250g-25Kg)

1. Matériel d'urgence prêt et en possession du personnel sur le site :

Trousse de premiers soins;
Extincteur à incendie de type C;
Téléphone cellulaire;
Mode d'emploi de l'ATP et des batteries.

2. Procédures à suivre pour des problématiques pouvant être rencontrés sur le site :

Défectuosité dans le système (GPS, logiciel, capteur, etc.) :

Tenter d'identifier la source d'erreur depuis le poste de commandement au sol;
Dans le cas d'un mauvais fonctionnement de l'application de vol ou d'une fermeture de votre appareil intelligent, ne pas paniquer. Vous perdrez l'image de la caméra du drone mais le drone se contrôlera tout de même car ces problèmes n'affectent pas la connexion entre la radiocommande et le drone.
Si c'est une erreur de capteur, tenter de désactiver le capteur défectueux depuis l'application;
Si c'est une erreur de GPS, passer en mode de vol ATTI;
Tenter de faire atterrir L'ATP dès que possible de façon sécuritaire afin d'effectuer une inspection au sol. Trouver et régler le problème avant de continuer les opérations;
Faire évaluer l'ATP par un technicien qualifié.

Perte de liaison (radio ou vidéo) :

Tenter de faire revenir l'appareil vers le transmetteur au sol;
Tenter de s'approcher de l'appareil;
Vérifier et réaligner les antennes sur le transmetteur au sol;
Si les trois premières suggestions ne fonctionnent pas, attendre que les batteries se drainent jusqu'au seuil critique et vérifier que l'ATP amorce automatiquement la fonction « Retour à la maison »;

***Assurez-vous de configurer cette fonction avant chaque vol (excepté lorsque la mission se fait à l'intérieur d'un bâtiment).**

Dérive de l'appareil (Fly away) :

Tenter de passer en mode ATTI du poste de commandement afin de désactiver le positionnement GPS;

En dernier recours, activer la fonction d'urgence pour arrêter les moteurs en plein vol;

En cas de perte de contrôle de l'ATP, il faut d'abord le communiquer selon la grille suivante :

Classe d'espace aérien	Qui contacter en premier ?
Classe C,D ou E	ATC compétente responsable
Classe F (CYA, CYD ou CYR)	Organisme utilisateur
Classe G à moins de 5NM d'un Aérodrome/Héliport	Organisme utilisateur

En deuxième lieu, informer Nav Canada au 1-800-633-1353 peu importe la classe d'espace aérien.

***Éviter d'utiliser le mode de vol en positionnement GPS dans les canyons urbains.**

Intervention du public :

S'il y a beaucoup de passants potentiels, la présence d'un observateur visuel est requise;

Si une personne tente de s'approcher de la zone sécurisée, lui dire gentiment de ne pas entrer pour sa sécurité;

Si une personne entre dans la zone sécurisée, lui demander de quitter les lieux;

Si la personne ne veut pas coopérer, rester calme et appeler la police. Tenter de poser l'appareil.

***Le pilote ne devrait jamais être dérangé lors des opérations.**

Malaise ou incapacité du pilote :

Tout membre de l'opération à proximité du pilote devrait activer la fonction « Retour à la maison ». Tout le personnel sur le site devrait connaître les manœuvres d'urgences possible et l'emplacement du mode d'emploi de l'ATP;

Vérifier la condition du pilote et appeler les secours au besoin.

Signalement d'un incident :

En cas d'incident de sûreté aérienne, il faut aviser les intervenants d'urgence (911) et le signaler au centre d'intervention de Transports Canada au 1-888-857-4003.

Si l'incident est grave et implique une blessure exigeant une hospitalisation ou une perte de vie, il faut le signaler dès que possible au Bureau de la sécurité des Transports (BST) au 1-819-994-3741.